



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Politique agricole commune

Question écrite n° 29649

#### Texte de la question

M Olivier Guichard souhaite attirer l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la situation réservée aux agriculteurs par la commission de Bruxelles dans ses travaux sur la fixation des prix agricoles 1990-1991. En effet, le conseil des ministres de l'agriculture a conclu globalement à un gel des prix en ECU qui pourrait, en fonction des ajustements monétaires et de mesures d'accompagnement, se traduire en France par une hausse moyenne de l'ordre de 2 p 100. Cette décision intervient après deux années de dégradation entraînant une nette détérioration de la situation économique et financière de nombreuses exploitations agricoles, en particulier dans certains secteurs comme la production ovine. Une deuxième année de sécheresse risque d'aggraver les conséquences défavorables de cette évolution. Par ailleurs, ces décisions n'offrent pas de perspectives aux agriculteurs puisqu'elles sont assorties du maintien des taxes de co-responsabilité sur le lait et les céréales et de l'absence de décision immédiate sur l'encouragement des productions agricoles pour des débouchés non alimentaires. Au moment où les agriculteurs sont confrontés à des contraintes agro-climatiques graves, il est incompréhensible que l'encadrement des productions oleo-proteagineuses, moins exigeantes en eau, n'ait pas été assoupli. De même le secteur ovin, fortement déficitaire au niveau français, doit faire l'objet de mesures significatives. Comment ne pas exprimer une grande déception devant cet accord qui ne répond pas à l'attente profonde de l'agriculture française, au moment où les États-Unis engagent une politique agricole ambitieuse et exercent une forte pression au sein du GATT pour conforter leur agriculture. Il lui demande quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour remédier à cette situation.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le monde agricole a connu cet été une grave crise dont les causes sont connues : une sécheresse exceptionnelle et la dégradation des marchés ovins et bovins. En ce qui concerne la crise ovine, en mai 1990, le Gouvernement obtenait de Bruxelles un montant de prime compensatoire ovine fixée à 142 francs par brebis et la décision de verser une prime supplémentaire de 31 francs par brebis, en zone défavorisée en 1991. À partir de mai également ont été versées aux éleveurs des indemnités compensatoires de zone difficile (ISM) revalorisées de 14 p 100 par rapport à l'année précédente. En juillet, 150 MF ont été affectés pour l'aide au revenu des éleveurs ovins, les primes payées par l'Ofival ont été avancées et, en juillet également, 60 MF étaient affectés à l'allègement des charges financières des producteurs de moutons. En ce qui concerne la crise bovine, la baisse des cours, amorcée en juillet, s'est précipitée début août, lorsque ont commencé à circuler des informations ou plutôt des rumeurs faisant état d'importations massives de vaches en provenance de RDA. La réaction du Gouvernement a été rapide puisque, dès la fin d'août, la commission officialisait le programme d'exportation des excédents de viandes de RDA qui atteignent les niveaux suivants : 140 000 tonnes de viandes bovines, 100 000 tonnes de viandes porcines, 5 000 tonnes de viandes ovines. En ce qui concerne la sécheresse, le plan sécheresse, annoncé fin août, représentait de la part de l'État un effort important de 1,2 milliard de francs correspondant à un effet sur la trésorerie des exploitants de 3 milliards de francs et était ciblé sur les départements les plus touchés par la sécheresse et sur les éleveurs spécialisés dans la production de viande bovine et ovine qui subissaient également la baisse des cours. Ces aides, auxquelles il faut ajouter d'une part le paiement des indemnités sécheresse 1989 pour 1,5 milliard de francs et d'autre part les mesures annoncées fin septembre pour la restructuration financière devraient permettre aux exploitants agricoles les plus

touches par la secheresse et la baisse des cours de faire face a leurs echeances. Enfin, en ce qui concerne le GATT, il s'agit d'en finir avec la guerre des subventions alimentee par le budget des Etats, qui desorganise le marche mondial sans aucun benefice ni pour les producteurs, ni pour les contribuables. Le Gouvernement francais a une position claire qui tient en deux points : d'une part, la baisse des soutiens doit concerner l'ensemble des aides accordees a l'agriculture, qu'il s'agisse des restitutions a l'exportation accordees par la CEE ou les paiements compensatoires dont beneficient les agriculteurs americains ; d'autre part, cette baisse doit etre equilibree et concertee. Nous n'avons pas de concessions particulieres a faire. Enfin, le Gouvernement francais ne saurait accepter un accord, tant que la commission n'a pas precise les politiques d'accompagnement de ces mesures et clairement defini leurs moyens.

## Données clés

**Auteur :** [M. Guichard Olivier](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29649

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 11 juin 1990, page 2693